



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture

Le 26.12.23

Et publication ou notification

Du 26.12.23



Le Maire,

Pour le Maire,  
le Premier Adjoint,  
René CARANDANTE

Nombre	27
conseillers :	
En exercice :	27
Présents :	20
Votants :	24

N°DEL 2023\_09\_135\_16

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous  
la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

*Date de la Convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023*

**Objet : FINANCES**

**Dissolution et clôture du budget annexe ZAC "Cœur de village" à  
compter du 31 décembre 2023**

**Présents :**

Bernard JOBERT

René CARANDANTE

Catherine HURAUT

Yves NONJARRET

Stéphanie MECHIN

Jean-Michel VIGNAT

Robert DALMASSO

Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS

Jacques BUTTARD

Pierre MONETON

Thierry DOMENACH

Laurence GIORGINI

Chloé DE BROUWER

Adama LACLAVERIE

Julie HIVERT

Michaël REBOTIER

Marie-Françoise CASADEI

Bernard BRUNEL

Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Linda TRIBET donne procuration à Stéphanie MECHIN

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT

Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Bernard JOBERT

Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI



**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Roger OLIVIER

**Secrétaire de séance :**

Madame Stéphanie MECHIN

=====

Monsieur Yves NONJARRET, adjoint aux finances, expose au conseil municipal :

Par une précédente délibération, nous avons créé un budget annexe relatif aux opérations d'aménagement du cœur de village.

La commune ne souhaite pas réaliser directement ces travaux mais confier cette opération à un aménageur.

Il est proposé de supprimer ce budget annexe.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Yves NONJARRET, et après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R.2221-16 et R.2221-17,

**Vu** la délibération 2022\_02\_07 en date du 24 février 2022 portant création par la Commune de La Croix Valmer d'un budget annexe dénommé « ZAC Cœur de Village », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie de lotissements ou aménagements de zones destinées à la vente, budget non doté d'une autonomie financière,

**Considérant** que la commune ne sera pas l'aménageur de la ZAC,  
**Considérant** que le budget ZAC « Cœur de village » n'a donc plus d'utilité

En conséquence, l'actif et le passif du budget annexe ZAC « Cœur de Village », clôturé sont réintégrés dans la comptabilité principale de la commune et donc dans son budget principal. Les excédents ou déficits de clôture seront alors repris dans le budget principal de la commune.

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **Prononcer** la dissolution du budget annexe « ZAC Cœur de Village », non doté de l'autonomie financière au 31 décembre 2023.
- **Approuver** la reprise des résultats de clôture de fonctionnement et solde d'exécution de la section d'investissement, qui seront repris dans chaque section respective du budget principal de la commune



Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,  
**Approuve la proposition qui lui a été faite,**  
à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Bernard JOBERT.

Pour le Maire,  
le Premier Adjoint,  
René CARANDANTE



La Secrétaire de séance,  
Madame Stéphanie MECHIN

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

26 DEC. 2023

Le Maire  
Pour le Maire  
le Premier Adjoint,  
René CARANDANTE

